



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(1)/3/Add.3
12 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE
EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
Première session
18-29 novembre 2002
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION, CONFORMÉMENT
AUX ALINÉAS A ET B DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 22
ET À L'ARTICLE 26 DE LA CONVENTION**

**EXAMEN DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE PRÉSENTÉS PAR
LES PAYS PARTIES TOUCHÉS D'ASIE, NOTAMMENT SUR LE PROCESSUS
PARTICIPATIF ET SUR L'EXPÉRIENCE ACQUISE ET LES RÉSULTATS
OBTENUS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION ET DE L'EXÉCUTION
DES PROGRAMMES D'ACTION**

Additif

**APPORTS DE LA RÉUNION RÉGIONALE DES PAYS PARTIES
TOUCHÉS D'ASIE**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA RÉUNION	1 – 12	3
A. Ouverture de la réunion	1 – 3	3
B. Élection du Président et des autres membres du bureau.....	4	3
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	5 – 10	3
D. Participation.....	11	4
E. Documentation.....	12	5
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX	13 – 19	5
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	20 – 78	7
A. Conclusions	20 – 41	7
B. Recommandations.....	42 - 78	11

Annexes

I. Préparation de la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	16
II. Autres questions régionales.....	17
III. Liste des participants.....	18

I. ORGANISATION DE LA RÉUNION

A. Ouverture de la réunion

1. La cinquième réunion des centres de liaison régionaux d'Asie, organisée pour permettre aux pays parties d'Asie et à leurs partenaires de formuler des conclusions et des recommandations constituant la contribution de cette région à la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention s'est ouverte à Damas (République arabe syrienne), le 8 juillet 2002.

2. M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a fait une déclaration liminaire dans laquelle l'accent était mis sur les résultats obtenus dans le cadre de la Convention, des initiatives et des questions liées à la Convention concernant la préparation du Sommet mondial sur le développement durable, le processus d'examen visant à faciliter la mise en œuvre de la Convention par le biais de rapports nationaux, et des questions importantes nécessitant l'attention des participants. M. Taoufik Ben Amara, Coordonnateur résident de l'Organisation des Nations Unies et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République arabe syrienne a évoqué, dans son allocution liminaire, diverses activités qui avaient pour but d'aider des parties syriennes concernées à mener des activités visant à combattre la désertification, remettre en état des terres dégradées et atténuer les effets des sécheresses. M. Adnan Khozam, Ministre de l'environnement de la République arabe syrienne, a prononcé une déclaration liminaire dans laquelle il a souligné l'importance politique que revêtait la mise en œuvre de la Convention, mesure essentielle pour la promotion du développement durable dans son pays.

3. M. Kishichiro Amae (Japon), M^{me} Annette Chammas (Allemagne) et M. Jos Lubbers (Pays-Bas) ont fait des déclarations au nom de leurs gouvernements, qui avaient appuyé l'organisation de la réunion. Ils ont évoqué les programmes continus d'aide internationale consacrés par leurs gouvernements au processus de mise en œuvre de la Convention.

B. Élection du Président et des autres membres du bureau

4. Les participants ont élu M. Khaled Al-Shara'a (République arabe syrienne) Président de la réunion. M. Rajkumar Chandramohan (Inde) et M. Sapon Chomchan (Thaïlande) ont été élus Vice-Présidents. M. Inoke Ratukalou (Fidji) a été élu rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat.

6. La réunion, qui s'est tenue du 8 au 12 juillet, a formulé un certain nombre de conclusions et de recommandations destinées au Comité, à sa première session. Elles figurent au chapitre III du présent document.

7. Les participants ont assisté à la présentation des rapports nationaux des pays d'Asie parties touchés suivants:

Arabie saoudite	Jordanie	Palaos
Australie	Kazakhstan	République démocratique populaire lao
Bangladesh	Koweït	République arabe syrienne
Cambodge	Kirghizistan	Sri Lanka
Chine	Liban	Tadjikistan
Émirats arabes unis	Mongolie	Thaïlande
Fidji	Myanmar	Turkménistan
Inde	Népal	Viet Nam
Iran (République islamique d')	Ouzbékistan	Yémen
	Pakistan	

8. Les participants ont en outre assisté à la présentation des rapports sous-régionaux suivants:

Programme d'action sous-régional pour le bassin de la mer d'Aral (présenté par l'Ouzbékistan)

Programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale (présenté par le Bureau régional pour l'Asie occidentale du Programme des Nations Unies pour l'environnement) (BRAO/PNUE).

9. Les participants ont assisté également à la présentation des rapports des pays développés parties suivants:

Allemagne	Pays-Bas
Belgique	République de Corée
Communauté européenne	République tchèque.
Japon	

10. Les participants ont entendu en outre les communications faites par les représentants des organisations des Nations Unies et des organismes internationaux et multilatéraux suivants:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Organisation arabe pour le développement agricole (OADA)
Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA)
Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD).

D. Participation

11. La liste des participants figure à l'annexe III du présent document.

E. Documentation

12. Les documents suivants ont été mis à la disposition des participants:

ICCD/CRIC(1)/3	Examen des rapports sur la mise en œuvre présentés par les pays parties touchés d'Asie, notamment sur le processus participatif et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action
ICCD/CRIC(1)/3/Add.1	Synthèses et analyses préliminaires des informations consignées dans les rapports présentés par les pays parties touchés d'Asie ainsi que des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution de programmes d'action sous-régionaux et régionaux en Asie
ICCD/CRIC(1)/6	Examen des rapports des pays développés parties sur les mesures prises pour aider les pays parties touchés de toutes les régions à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'action, notamment des informations sur les ressources financières qu'ils ont fournies, ou qu'ils fournissent au titre de la Convention
ICCD/CRIC(1)/6/Add.1	Synthèses et analyses préliminaires des renseignements contenus dans les rapports soumis par les pays développés parties
ICCD/CRIC(1)/7	Examen des renseignements fournis par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales sur leurs activités à l'appui de l'élaboration et l'exécution des programmes d'action dans le cadre de la Convention.

II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX

13. Les représentants de 28 pays parties d'Asie ont présenté leurs rapports nationaux par groupes sous-régionaux. Chaque groupe ne comprenait pas plus de cinq rapports afin de promouvoir et faciliter les discussions. Un grand nombre de pays ont présenté leur rapport conformément aux questions thématiques retenues à la cinquième session de la Conférence des Parties (COP.5). Des rapports ont été également présentés sur la mise au point du programme d'action sous-régional (PASR) de l'Asie centrale et sur l'exécution du PASR de l'Asie occidentale. Des communications spéciales ont été faites sur les tempêtes de sable en Asie du Nord-Est et le programme d'action national (PAN) de la République arabe syrienne. Des pays développés parties ont fait sept communications sur leurs partenariats avec les pays parties touchés.

14. Les principales questions abordées dans les communications ont porté sur les principaux problèmes et priorités de chaque pays, différentes conceptions de la mise en œuvre de la Convention, notamment la coordination et le renforcement institutionnels, l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PAN et les contraintes telles que les besoins de financement, l'insuffisance des capacités, des savoir-faire techniques et des moyens de

surveillance. Les discussions ont porté sur l'élaboration et l'adoption de la méthode participative, l'implication de la population au niveau communautaire et les besoins de moyens, les lois sur la réforme foncière, les modes de subsistance viables et la lutte contre la pauvreté, la compilation de cas exemplaires de réussite, l'élaboration d'indicateurs de la désertification, la protection des connaissances traditionnelles et leur application avec des techniques modernes. Les participants ont estimé qu'il convenait d'établir des synergies entre la Convention et les plans de développement national, les programmes de lutte contre la pauvreté et d'autres conventions relatives à l'environnement. Les pays qui avaient achevé l'élaboration de leur PAN, notamment les cinq pays d'Asie centrale, ont demandé que des réunions de consultations avec des donateurs soient organisées afin de créer des partenariats pour la mise en œuvre des PAN. Les participants ont appelé l'attention sur l'absence de méthodes homogènes et cohérentes de mise en œuvre des PAN, due à l'insuffisance des fonds, même si certains pays mettaient en œuvre des projets relatifs à la biodiversité. Dans certains pays, le PAN fonctionnait comme un cadre favorisant l'intégration d'activités menées dans différents secteurs. Les Parties ont estimé qu'il n'était pas simple de réorienter la Convention en ce qui a trait à sa contribution accrue aux programmes existants. Les programmes nationaux devraient attacher davantage d'importance aux aspects scientifiques et techniques et à leurs incidences. La question de la gestion des ressources en eau a été examinée de façon approfondie, en ce qui concerne notamment les besoins des pays d'Asie centrale et occidentale. Cet examen a abouti à une recommandation concernant l'utilisation des eaux usées et des effluents pour l'agriculture et la stabilisation des dunes. Les discussions qui ont porté sur la législation et les institutions ont fait apparaître la nécessité d'apprendre à la population à prendre des mesures appropriées pour combattre la désertification. En outre, les participants ont discuté de la possibilité de réaliser des projets expérimentaux sur le terrain afin de promouvoir la mise en œuvre de la Convention.

15. Les discussions sur l'annexe concernant la mise en œuvre de la Convention en Asie ont porté sur les réseaux thématiques (RT) adoptés à la Conférence ministérielle régionale des pays d'Asie qui s'est tenue en 1997 à Beijing (Chine). Les chefs de projets des réseaux thématiques des pays d'Asie ont présenté des mises à jour succinctes sur les activités de leurs réseaux thématiques respectifs (RT1: surveillance et évaluation de la désertification; RT2: agroforesterie et conservation des sols; RT3: gestion des parcours et fixation des dunes; RT4: gestion des ressources en eau pour l'agriculture non irriguée et RT5: renforcement des capacités disponibles pour lutter contre la désertification et atténuer les effets des sécheresses). L'Indonésie, Sri Lanka et les Fidji ont présenté un résumé sur les faits nouveaux qui ont marqué récemment la coopération sous-régionale émergente en matière de lutte contre la désertification, de remise en état des terres dégradées et d'atténuation des effets des sécheresses dans les sous-régions d'Asie du Sud-Ouest, d'Asie du Sud et du Pacifique. Les participants ont estimé que les réseaux thématiques et les plans d'action sous-régionaux étaient essentiels à la réalisation des PAN et devraient être élaborés en conséquence. En outre, les participants ont estimé que la formation portant sur les réseaux thématiques était très importante. Le partage des informations représentait une activité fondamentale dans le cadre des réseaux thématiques et des PASR. Toutefois, ils se sont dits préoccupés au sujet de la capacité des pays d'utiliser l'information de façon appropriée. Ils ont estimé que le succès de la coopération régionale et sous-régionale exigeait que l'on s'inspire des expériences exemplaires et que l'on mette en place des projets pilotes.

16. Dans leurs communications, les pays développés parties et la Communauté européenne ont présenté leurs propres priorités sur le plan des politiques, les priorités et objectifs adoptés à

l'échelle internationale, telles que la réduction de la pauvreté dans le monde, et les voies par lesquelles ils fournissaient leur aide publique au développement, notamment les voies bilatérales et multilatérales, les instruments spéciaux et des programmes des ONG.

17. À la fin de la réunion, les participants ont souligné l'importance de la Convention qui constituait un outil utile pour parvenir au développement durable et réduire la pauvreté et, conformément à la décision 1/COP.5 relative aux procédures applicables à la communication des informations et à l'examen de la mise en œuvre de la Convention, ils ont adopté les conclusions et recommandations figurant ci-dessous en vue de les soumettre pour examen et décisions appropriées au Comité à sa première session qui se tiendra du 18 au 29 novembre 2002.

18. Il a été en outre décidé que le secrétariat élaborerait un recueil des déclarations/discours liminaires et des autres communications faites pendant la réunion ainsi que le compte rendu de ses travaux.

19. Enfin, les participants ont exprimé au Gouvernement de la République arabe syrienne leurs remerciements sincères pour avoir accueilli la réunion, ainsi qu'aux autres gouvernements qui ont contribué à son organisation.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Conclusions

1. Élaboration du rapport national et processus d'examen

20. L'examen sélectif de la mise en œuvre de la Convention fondé sur les sept questions thématiques indiquées dans la décision 1/COP.5 a permis aux gouvernements et à d'autres parties concernées d'entreprendre une analyse approfondie de la mise en œuvre de la Convention. Les rapports nationaux devraient être axés davantage encore sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention. Parallèlement, des profils de pays permettraient de disposer de données biophysiques et socioéconomiques plus récentes, techniques et complètes.

2. Questions de politique générale

21. Compte tenu de la pression démographique croissante et des changements climatiques en cours, les programmes d'action nationaux (PAN) pour la mise en œuvre de la Convention, qui ont pour but de promouvoir des activités visant à combattre la désertification, remettre en état les terres dégradées, protéger la biodiversité et/ou atténuer les effets des sécheresses doivent être considérés comme des instruments de coordination des politiques et de programmation utiles aux efforts nationaux d'intégration tendant à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et des modes de subsistance viables à tous les niveaux.

3. Processus participatifs

22. Les rapports présentés ont fait apparaître que divers mécanismes tendant à inciter une vaste gamme de parties concernées à participer à la mise en œuvre de la Convention ont été effectivement mis en place. Ils comprennent des séminaires de sensibilisation, des ateliers d'élaboration des PAN, des ateliers sur les synergies et des réseaux d'information. Les

campagnes de sensibilisation ont permis d'accroître la participation de la population à la phase initiale du processus de mise en œuvre de la Convention. Le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) dans la mobilisation de la population a été reconnu de plus en plus largement au niveau national même si de nouveaux efforts paraissent encore nécessaires pour impliquer la société civile. Quelques ONG ont joué un rôle décisif dans l'établissement de liens entre les centres internationaux de concertation sur les politiques concernant la mise en œuvre de la Convention et les réseaux de participants nationaux. Le réseau de diffusion d'informations sur la Convention par Internet a facilité le partage de l'information entre une vaste gamme de parties concernées. Il pourrait être utile de définir des critères et des indicateurs permettant d'évaluer le niveau de participation des parties concernées au processus de mise en œuvre de la Convention.

23. Des campagnes de sensibilisation, des séminaires et des programmes de formation ont permis d'inciter la population à participer à des activités de lutte contre la dégradation des terres et d'atténuation des effets des sécheresses dans le cadre de l'action nationale pour le développement durable et la protection de l'environnement. Toutefois, il est manifestement nécessaire de mener de nouvelles campagnes de sensibilisation à tous les niveaux en accordant toute l'attention voulue au rôle des femmes. Il convient d'accroître encore ce rôle.

24. Il est clair que des données et des informations sont nécessaires pour amplifier la participation des parties concernées et accroître la sensibilisation aux problèmes de dégradation des terres et de désertification.

4. Cadres législatifs et institutionnels et coordination

25. Les centres de liaison nationaux (CLN) et les organes de coordination nationaux (OCN) créés aux fins de la Convention sont aux avant-postes de la mise en œuvre de cet instrument qu'ils s'efforcent d'intégrer dans le cadre général des politiques nationales de développement durable. Toutefois, les ressources limitées dont ils disposent continuent d'entraver leur contribution à la mise en œuvre effective de la Convention au niveau national. Leur appui doit être axé spécifiquement sur la mise en œuvre de la Convention.

26. Les OCN jouent un rôle utile de promotion dans la coordination des activités requises pour la mise en œuvre de la Convention. Toutefois, la coordination interministérielle reste une difficulté importante à laquelle il faut s'attaquer. Le caractère interdisciplinaire des objectifs de la Convention contribue à faire des activités de coordination nationales une tâche ardue. L'inclusion de représentants de la société civile dans les OCN a amélioré l'efficacité des activités de coordination de ces organes.

27. L'élaboration et l'application de lois internes adaptées visant à assurer la mise en œuvre efficace de la Convention ont été notées par les participants. Ces lois exigent que les propriétaires terriens prennent les mesures nécessaires pour prévenir la désertification ou la dégradation des terres et avertir les autorités lorsque la désertification prend de l'ampleur. Le développement de la propriété privée, notamment parmi les femmes, soutenu par des mesures législatives internes appropriées, a fortement incité les propriétaires terriens à prendre des mesures adaptées de protection des terres lorsqu'il était associé à des instruments économiques. Dans certains pays, la réglementation du pâturage sur les terres publiques a permis d'en préserver la végétation.

5. Mobilisation des ressources et création de partenariats

28. Le bien-fondé de créer dans les pays touchés des mécanismes animés par les initiatives locales afin de créer ou de finaliser des accords de partenariat a été confirmé. La participation des donateurs bilatéraux et multilatéraux à ces mécanismes devient une nécessité d'autant plus urgente que le processus de mise en œuvre passe de la planification à la phase opérationnelle. Le rôle du Mécanisme mondial (MM), qui est de faciliter ce processus, doit être reconnu et renforcé.

29. Une source de financement sûre des activités relatives à la Convention favoriserait dans une grande mesure l'obtention des résultats attendus. Les mesures récentes adoptées au sein du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), concernant un nouveau centre de liaison pour la dégradation des terres, principalement la désertification et le reboisement, qui permettrait d'accroître la contribution du FEM à la mise en œuvre efficace de la Convention doivent être favorisées activement, conformément à la décision du Conseil du FEM.

30. Le premier forum des pays d'Asie sur la création de partenariats pour la mise en œuvre de la Convention, organisé en juin 2001 à Beijing (Chine), n'a pas répondu aux attentes quant à la mobilisation des ressources, mais a permis aux pays d'améliorer leurs mécanismes de coordination nationaux et de renforcer leur dialogue avec leurs partenaires internationaux.

31. En dépit d'efforts accrus visant à mobiliser des ressources financières, pour la mise en œuvre de la Convention, les ressources prélevées sur les budgets nationaux étaient restées souvent trop insuffisantes pour entreprendre les activités requises. Il faudrait certes augmenter les crédits prélevés sur les budgets nationaux pour assurer la mise en œuvre de la Convention, mais l'aide financière internationale aux pays en développement touchés était encore très en deçà des besoins. À cet égard, les efforts des pays qui consacrent 0,7 % ou plus de leur PNB à l'aide publique au développement sont dignes d'éloges. Les participants ont invité instamment les pays développés parties qui ne l'avaient pas encore fait à faire des efforts concrets pour atteindre ce chiffre de 0,7 %.

32. Même si les fonds nationaux de lutte contre la désertification n'ont pas encore démontré leur capacité de mobiliser des ressources financières, les pays parties touchés qui n'en ont pas encore créés sont invités à le faire.

33. La création de sources de revenu dans les zones de terres sèches serait facilitée par une ouverture plus large des marchés internationaux aux produits qui en proviennent. L'écotourisme a été encouragé dans certains pays et a créé des sources de revenu dont les régions touchées avaient bien besoin. Des principes directeurs en la matière seraient utiles aux parties.

34. Les organismes de financement internationaux devraient aussi se mobiliser davantage pour répondre aux besoins urgents liés au processus de mise en œuvre de la Convention.

6. Synergies

35. Il serait hautement bénéfique de promouvoir la Convention qui est un élément central de l'ensemble d'instruments de politiques qui ont pour but de favoriser un développement durable, ainsi que l'atténuation des changements climatiques, la conservation de la biodiversité et des terres humides. Il faut encourager la mise en œuvre de politiques et de programmes

synergiques pour s'attaquer de façon plus intégrée à d'autres problèmes d'environnement tels que les changements climatiques et la biodiversité.

36. L'atelier national sur la lutte contre la désertification et la promotion d'une mise en œuvre synergique des conventions multilatérales relatives à l'environnement, organisé en juin 2001 à Oulan-Bator (Mongolie), a démontré que ce type d'activités permettaient effectivement d'améliorer la coordination entre les participants nationaux.

7. Remise en état des terres dégradées et systèmes d'alerte rapide

37. Une vaste gamme de mesures tendant à remettre en état des terres dégradées, prévenir la désertification/dégradation des terres, atténuer les effets des sécheresses et favoriser la revégétalisation et le reboisement dans les zones de terres sèches et dégradées ont été couronnées de succès. Ce résultat a été obtenu grâce à des projets à grande échelle et des activités communautaires à petite échelle. La participation des communautés et des méthodes appropriées de partage des bénéfices sont indispensables pour assurer la viabilité des projets. Des activités d'agroforesterie sont utiles pour inciter les communautés à participer à la gestion des terres et des écosystèmes tout en contribuant à la conservation des sols et en procurant des avantages économiques rapides. Des résultats concrets ont été obtenus grâce à des mesures visant à stabiliser les dunes au moyen de diverses techniques, et par des mesures de conservation de l'eau utilisant des systèmes d'irrigation à grande échelle, des réservoirs d'eau et des installations de récupération d'eau de petite taille et les eaux usées traitées. Le rôle des gouvernements reste très important dans la planification et la mise en œuvre des politiques nationales relatives à des questions telles que l'agroforesterie, la fixation des dunes et l'utilisation de l'eau.

38. L'utilisation combinée de cartes de l'affectation des terres et de données climatiques a aidé à élaborer des systèmes d'alerte rapide pour maîtriser la désertification et la dégradation des sols et atténuer les effets des sécheresses et l'impact du phénomène El Niño. Toutefois, l'échelle et la résolution de ces cartes et données varient selon les pays.

39. Il convient d'accroître l'appui accordé aux réseaux thématiques du programme d'action régional (PAR) pour l'Asie et au Comité sur la science et la technologie (CST), ainsi que leur coordination.

8. Surveillance et évaluation

40. Les activités de surveillance et d'évaluation de l'utilisation des terres revêtent une importance croissante pour le renforcement de l'efficacité des mesures visant à promouvoir la revégétalisation et le reboisement des terres sèches et dégradées. Les différences entre les repères et indicateurs utilisés et les divergences entre leur niveau d'application empêchent d'élaborer des analyses comparatives spatiales et séquentielles utiles aux niveaux national, sous-régional et régional. Les capacités humaines, institutionnelles et financières limitées disponibles dans ces domaines réduisent d'autant les possibilités d'entreprendre des activités efficaces de surveillance et d'évaluation.

9. *Techniques et connaissances*

41. Une vaste gamme de techniques, de technologies et de connaissances traditionnelles ont été utilisées pour remettre en état des terres dégradées, prévenir la désertification et la dégradation des sols, atténuer les effets des sécheresses et promouvoir la revégétalisation et le reboisement. Les réseaux thématiques des pays d'Asie ont permis à toutes les parties concernées d'échanger des informations sur les expériences réussies grâce à l'application de technologies et de techniques appropriées. Il importe de faire des efforts supplémentaires pour sensibiliser la société civile et l'inciter à participer aux activités. Il est nécessaire de faire connaître et d'appliquer les connaissances et meilleures pratiques traditionnelles combinées à des techniques modernes, lorsqu'elles sont adaptées aux conditions locales. Un appui financier, technique et autre accru est nécessaire à cet effet, notamment pour le transfert de technologie. Des mécanismes de surveillance et d'évaluation de ce processus sont également nécessaires. Le rôle de facilitation du CST dans le processus de coopération Sud-Sud et Nord-Sud est important dans ce domaine.

B. Recommandations

1. *Niveau national*

42. Le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial sont invités à faciliter la mise en place d'un mécanisme consultatif agissant à l'initiative des pays, entre les parties nationales concernées, les pays développés parties, les pays et les organismes internationaux donateurs, les organisations régionales et sous-régionales et les ONG, en vue de créer de nouveaux partenariats, d'appuyer l'intégration des programmes et d'accroître l'efficacité d'activités concertées. Il faudrait mobiliser des ressources financières pour mettre en œuvre des mesures concrètes propres à stimuler la mise en œuvre de la Convention dans les pays concernés.

43. Il faut accélérer le processus d'élaboration des PAN et intégrer davantage les processus de formulation et de mise en œuvre dans la planification nationale avec l'appui du mécanisme consultatif mentionné ci-dessus, au paragraphe 42.

44. Ce processus de consultation facilitera en outre l'intégration de la Convention dans l'application d'instruments de politique socioéconomique tels que les stratégies de réduction de la pauvreté, selon qu'il conviendra. On a encouragé la mise en œuvre de la Convention parallèlement à celle d'instruments de politique de gestion des ressources naturelles, mais il est néanmoins nécessaire de développer les liens entre la mise en œuvre de la Convention et d'autres mesures pertinentes. Les convergences entre la mise en œuvre de la Convention et les stratégies de réduction de la pauvreté renforceraient le processus de renforcement des moyens des populations et communautés à faible revenu habitant des zones de terres sèches et/ou dégradées.

45. Des ressources financières provenant des budgets nationaux et reflétant la participation et l'adhésion des pays aux objectifs de la Convention doivent être mises de côté plus systématiquement. L'adhésion des pays au processus peut aussi se concrétiser dans différents apports et engagements de toutes les parties concernées de la société civile.

46. Les pays parties, les organismes intéressés et le secrétariat de la Convention devraient examiner la possibilité de faciliter l'accès des produits agricoles des zones de terres sèches aux

marchés, ainsi que les avantages potentiels d'une telle mesure pour la mise en œuvre de la Convention.

47. Les cadres législatifs en vigueur doivent être révisés conformément à la Convention lorsque cela est nécessaire, afin de promouvoir la conservation des terres et la propriété foncière, moyennant des incitations destinées aux propriétaires fonciers. L'accès accru d'un groupe de parties concernées ou d'une communauté à la propriété foncière peut favoriser la gestion des écosystèmes au niveau communautaire. D'autres incitations doivent être fournies par le biais de mesures législatives ou administratives propres à faciliter de telles initiatives.

48. Lorsque cela est nécessaire, les hautes autorités gouvernementales doivent exprimer leur volonté politique à l'effet d'améliorer l'efficacité de la coordination horizontale entre les ministères et les départements opérationnels concernés. Il faudrait que les OCN comprennent des membres de la société civile et de la communauté scientifique ainsi que des représentants des institutions publiques et des ministères d'exécution. Ce dispositif permettra la coordination nécessaire pour faciliter la mise en œuvre de la Convention.

49. L'inclusion et l'implication de représentants de la société civile dans le processus de mise en œuvre et de décision doivent être favorisées et appuyées fermement par des politiques et des cadres réglementaires pertinents afin, entre autres choses, d'accroître l'efficacité des activités de coordination des OCN.

50. Le secrétariat de la Convention est invité instamment, avec l'avis du CST, à faciliter l'évaluation du processus participatif dans le cadre de la Convention en définissant des critères et des indicateurs appropriés, et à examiner des mécanismes qui pourraient permettre d'appuyer ce processus.

51. Nombre de problèmes posés par la lutte contre la désertification et la remise en état des terres dégradées exigent des études supplémentaires. Il faut accroître l'aide fournie par le biais de sources internes et externes pour permettre aux instituts de recherche de mettre au point des méthodes et techniques nouvelles. Les résultats doivent être communiqués aux institutions nationales et aux différentes parties concernées, notamment à la population.

52. Il faudrait promouvoir des campagnes de sensibilisation et des programmes de vulgarisation visant des groupes sectoriels spécifiques tels que les fonctionnaires publics, les agriculteurs, les éleveurs nomades, les femmes, les jeunes, les enseignants et les universitaires.

53. Les Parties sont invitées, avec l'appui du secrétariat de la Convention et des organismes concernés, à faciliter des mesures propres à aider les parties concernées à entreprendre des programmes synergétiques spécifiques pour remettre en état des terres dégradées, atténuer les effets des sécheresses, préserver la végétation naturelle, protéger la biodiversité et restaurer les terres humides et les zones côtières au niveau local.

54. Il faudrait renforcer davantage les capacités institutionnelles des centres de liaison nationaux en fonction de leurs responsabilités nationales et internationales. Les progrès devront être examinés au moment opportun.

55. Il faut encourager l'intégration plus poussée d'activités régulières de surveillance et d'évaluation afin d'accroître l'efficacité des mesures de lutte contre la dégradation des terres et les sécheresses dans le cadre des changements climatiques accélérés qui se produisent actuellement.

56. Il faudrait, chaque fois que cela est possible, que les recommandations du CST concernant les repères et les indicateurs, les systèmes d'alerte rapide et les connaissances traditionnelles soient appliquées sur le terrain.

2. Niveau sous-régional

57. Les réseaux thématiques devraient établir de nouveaux liens institutionnels avec les programmes d'activité sous-régionaux, les organisations et les réseaux existants, notamment avec les ONG et les organisations communautaires travaillant dans le domaine du développement durable, afin d'accroître la collaboration sous-régionale dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

58. Le secrétariat de la Convention et d'autres partenaires sont invités à appuyer l'élaboration d'un PASR pour l'Asie du Sud-Est en coopération avec le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Mécanisme mondial (MM) et d'autres organismes intéressés. Le secrétariat de la Convention et les autres partenaires concernés sont invités à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du PASR pour l'Asie occidentale, à contribuer à l'achèvement et à la mise en œuvre du PASR pour l'Asie centrale, et à aider la région du Pacifique à instituer une collaboration sous-régionale. Les possibilités de coopération en Asie du Sud pourraient être étudiées au cours d'une réunion sous-régionale organisée avec l'appui du secrétariat de la Convention et du MM, selon qu'il conviendra.

59. Les pays parties d'Asie ont accordé une attention accrue aux questions liées aux tempêtes de poussière et aux mouvements des dunes. Le secrétariat de la Convention et les organisations apparentées devraient accroître leur appui aux initiatives qui sont envisagées en Asie pour s'attaquer à ce grave problème. Le secrétariat est invité instamment, en collaboration avec les autres partenaires concernés, à faciliter la coopération Sud-Sud.

60. Les questions se rapportant à la gestion durable des ressources naturelles, notamment à la gestion des bassins hydrographiques et des ressources en eau, sont des préoccupations communes aux pays parties d'Asie. La Convention, les organisations apparentées et les pays parties donateurs devraient accroître encore leur aide financière et technique aux activités qui sont envisagées pour combler les lacunes actuelles dans ces domaines.

3. Niveau régional

61. Les réseaux thématiques, avec l'appui continu du secrétariat, du MM, du PNUE, de la CESAP et d'autres organismes intéressés, devraient promouvoir les meilleures méthodes de gestion des terres et mettre en œuvre plus systématiquement les priorités et les recommandations formulées par le CST.

62. Les pays hôtes et les chefs de projet des réseaux thématiques sont à féliciter pour leur rôle dans les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réseaux thématiques en Asie, qui sont des instruments régionaux utiles pour appuyer les activités de renforcement des capacités. Il convient de les encourager à solliciter de nouvelles aides de différentes sources, notamment des pays développés et des organisations internationales.

63. Les institutions universitaires et scientifiques des pays développés ou en développement sont invitées à contribuer elles aussi à la mise en œuvre d'activités pilotes, afin de donner effet aux recommandations du CST et de son groupe spécial sur les systèmes d'alerte précoce. Il sera certainement utile de créer des liens entre ce groupe spécial, le RT1 et le RT5.

64. Il faudrait renforcer les activités des réseaux thématiques des pays d'Asie pour faciliter l'harmonisation des repères et des indicateurs appliqués à la surveillance et à l'évaluation de la désertification et à l'utilisation des réseaux thématiques pour faciliter le renforcement des capacités. Les résultats des activités des réseaux thématiques devraient être communiqués au CST afin de promouvoir l'échange et la diffusion des informations et de l'expérience acquise entre le CST et les Parties.

65. Conformément aux conclusions des forums afro-asiatiques sur la lutte contre la désertification et à la réunion ministérielle des pays d'Asie tenue à Beijing (Chine) en 1997, concernant la création du Centre afro-asiatique de recherche-développement et de formation sur la lutte contre la désertification à Beijing (Chine), l'aide nécessaire devrait être sollicitée, à titre de contribution volontaire, à tous les niveaux, notamment auprès des organisations internationales et des pays développés, afin de faciliter la mise en place du Centre le plus tôt possible.

66. Il faut continuer de promouvoir la mobilisation des ressources et la création de partenariats au niveau régional. À cet égard, les pays parties d'Asie et leurs partenaires demandent à la Banque asiatique de développement et à la Banque islamique de développement d'accroître leur aide à la mise en œuvre de la Convention en Asie aux niveaux national, sous-régional et régional, et de participer au processus de présentation de rapports.

67. La région d'Asie apprécie l'aide et l'assistance fournies par l'Unité de coordination régionale pour l'Asie du secrétariat de la Convention, pour la mise en œuvre de la Convention. Il faudrait continuer d'encourager les Parties et les organisations de la région à faire des contributions volontaires.

68. Les participants à la cinquième Réunion des centres de liaison régionaux d'Asie ont jugé préoccupantes la dégradation accélérée et la destruction de ressources naturelles causées par des conflits dans la région.

69. Il faut mobiliser de l'aide pour organiser la réunion ministérielle régionale de pays d'Asie en 2003. À cet égard, l'offre faite par les Émirats arabes unis d'accueillir la deuxième Réunion ministérielle en 2003, immédiatement après la sixième Réunion des centres de liaison régionaux, est accueillie avec satisfaction.

4. Niveau international

70. Il faudra appuyer la proposition tendant à désigner le FEM pour être le mécanisme de financement de la mise en œuvre de la Convention lors du Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en août/septembre 2002, et à la deuxième Assemblée du FEM prévue à Beijing (Chine) en octobre 2002, en vue d'assurer une aide optimale et opportune du FEM à la mise en œuvre de la Convention, tout en reconnaissant le rôle complémentaire du MM dans la mobilisation des ressources.
71. Il faut que la promotion d'un développement agricole viable dans les zones de terres sèches et/ou dégradées soit considérée dans toutes les instances internationales appropriées comme l'un des principaux piliers du processus de mise en œuvre des engagements formulés au Sommet mondial de l'alimentation à Rome (Italie), en 1996 et 2002.
72. Le secrétariat de la Convention est invité à intensifier ses efforts visant à créer des synergies entre la Convention et d'autres conventions multilatérales relatives à l'environnement, notamment en ce qui concerne les questions scientifiques et techniques, et à concentrer ces efforts sur l'élimination de la pauvreté, le développement des zones rurales et de modes de subsistance novateurs, et le renforcement des communautés dans le cadre des programmes de la Convention.
73. Il faudrait promouvoir la commercialisation des produits agricoles des zones de terres sèches dans les marchés nationaux et internationaux afin de fournir aux communautés rurales des ressources utiles pour la gestion des écosystèmes de ces zones et améliorer la viabilité de leurs modes de subsistance.
74. Le Comité chargé de la mise en œuvre de la Convention devrait recommander des mesures visant à améliorer ce processus.
75. Le secrétariat de la Convention devrait réviser le Guide en vue du processus d'élaboration et d'examen du prochain rapport et commencer d'élaborer des profils de pays.
76. Le secrétariat de la Convention devrait assurer la mise à jour de la documentation. Les échanges d'informations devraient être renforcés avec l'aide du secrétariat de la Convention, des réseaux thématiques et d'autres organes et réseaux pertinents. Il faudrait inciter à créer des bases de données lorsque cela est possible.
77. Le Comité et la Conférence des Parties sont invités à indiquer des mesures urgentes qui permettent de poursuivre le processus de mise en œuvre de la Convention.
78. Les pays parties d'Asie demandent aux pays développés parties et aux organisations partenaires de contribuer à leurs programmes nationaux en leur apportant un appui supplémentaire à tous les niveaux.

Annexe I

**PRÉPARATION DE LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ CHARGÉ
DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

A. Élection du vice-président du Comité

1. Conformément à l'article 4 du mandat du Comité constituant l'annexe de la décision 1/COP.5, relative à la composition du Bureau du Comité, les pays parties d'Asie ont élu M. Khaled Al-Shara'a (République arabe syrienne) Vice-Président du Comité.

B. Liste des pays qui présenteront des études de cas à la première session du Comité

2. La décision 1/COP.5 concernant la nature de l'examen et les méthodes du Comité stipule que l'examen, qui a pour but de permettre le partage de l'expérience acquise et l'apprentissage des enseignements tirés, portera sur les différentes questions thématiques en tenant dûment compte des régions et sous-régions géographiques. Conformément à l'ordre du jour provisoire de la première session du Comité (ICCD/CRIC(1)/1), les pays parties d'Asie ont désigné les pays suivants qui présenteront des études de cas au cours de la session:

<u>Question thématique</u>	<u>Pays</u>
1. Les processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires	Mongolie
2. Les cadres ou arrangements législatifs et institutionnels	Chine
3. La mobilisation et la coordination des ressources, tant internes qu'internationales, y compris la conclusion d'accords de partenariat	Inde, Viet Nam, Chine
4. Les liens et synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies nationales de développement	Myanmar
5. Les mesures pour la remise en état de terres dégradées et la création de systèmes d'alerte rapide afin d'atténuer les effets des sécheresses	Turkménistan
6. La surveillance et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification	République islamique d'Iran
7. L'accès des pays touchés parties, en particulier des pays en développement, aux techniques, connaissances et savoir-faire appropriés	Yémen

Annexe II

AUTRES QUESTIONS RÉGIONALES

1. La plupart des questions essentielles pour la mise en œuvre de la Convention en Asie sont convenablement traitées dans les conclusions et recommandations. Étant donné que de nombreux pays d'Asie s'efforcent de faire des progrès substantiels dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAN, il a été suggéré qu'une mise en œuvre parallèle des PAN, des PASR et des réseaux thématiques qui sont des cadres synergiques et complémentaires accroîtrait l'impact global de la mise en œuvre de la Convention en Asie. Les pays d'Asie occidentale et centrale ont réaffirmé leur volonté de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des PASR. Les pays d'Asie de l'Est, d'Asie du Sud-Est et d'Asie du Sud et du Pacifique ont exprimé le souhait de promouvoir la coopération sous-régionale de concert, le cas échéant, avec les organisations sous-régionales.
2. Les États parties d'Asie ont demandé que le Guide soit mis à jour. À cette fin, les Parties communiqueront au secrétariat leurs observations sur la version actuelle du Guide.
3. De nombreux pays ont estimé qu'il était opportun d'examiner la mise en œuvre de la Convention en Asie à un niveau politique élevé en 2003, la dernière Conférence ministérielle régionale de l'Asie ayant eu lieu en mai 1997. Les participants ont accueilli avec satisfaction la proposition des Émirats arabes unis d'accueillir la Conférence. Le secrétariat de la Convention facilitera les arrangements nécessaires de concert avec le pays hôte, les pays et les organismes donateurs.

Annex III

LIST OF PARTICIPANTS

PARTIES

AUSTRALIA

Dr. Annemarie Watt
Department of Environment and Heritage
Environment Australia

BANGLADESH

Mr. Mahiuddin Ahmed
Joint Director
Department of Environment
Ministry of Environment and Forests

BELGIUM

Prof. Willem Van Cotthem
Ministry for Development Cooperation

CAMBODIA

Mr. Tuot Saravuth
Deputy Director
Planning, Statistic and International
Cooperation Department
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries

CHINA

Mr. Tuo Liu
NFP/Director General
China National Committee for
Implementation of UNCCD

Mr. Zhongze Wu
Programme Officer
China National Committee for
Implementation of UNCCD

Dr. Dongmei Wang
Associate Professor/TPN4 Task Manager
China National Committee for
Implementation of UNCCD

Prof. Hongbo Ju
TPN 1 Task Manager/ Director General
TPN 1 Host Institution
Institute of Forest Resource Information
Technologies
Chinese Academy of Forestry

CZECH REPUBLIC

Ms. Dagmar Kubinova
Deputy Director
Department of Global Relations, Ministry of
Environment

EUROPEAN COMMUNITY

Mr. Marco Morettini
Directorate General for Development
Unit DEV B4 "Environment and Rural
Development"
European Commission

FIJI

Mr. Inoke Ratukalou
UNCCD National Focal Point/ Principal
Research Officer
Department of Land Resources, Planning
and Development
Ministry of Agriculture, Sugar and Land
Resettlement

GERMANY

Ms. Annette Chammas
Desk Officer
Ministry of Economic Cooperation and
Development

Mr. Berthold Hansmann
Technical Advisor/Combating
Desertification in Lebanon (CoDel)
German Development Cooperation

INDIA

Mr. Rajkumar Chandramohan
Joint Secretary/National Focal Point
Ministry of Environment and Forests

Dr. Pratap Narain
Director/TPN 2 Task Manager
Central Arid Zone Research Institute
(CAZRI)

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

Mr. Hossein Badripour
Senior Expert/TPN 3 Task Manager
Forest and Range Organization

Mr. Naser Moghaddasi
Coordinator
Specialised Secretariat for UNCCD Related
Activites
Forest and Range Organization

ITALY

Mr. Giorgio Trabattoni
Counsellor
Department of Cooperation, Ministry of
Foreign Affairs

Ms. Giulia Bertelletti
Intern
Italian Embassy

JAPAN

H.E. Mr. Kishichiro Amae
Ambassador
Embassy of Japan in Syrian Arab Republic

Mr. Hidemi Taguchi
Advice Director
Global Environment Issues Development,
Ministry of Environment

Mr. Wataru Otsuka
Officer
Multilateral Cooperation Department,
Ministry of Foreign Affairs

JORDAN

Mr. Khalaf Aloklah
UNCCD National Focal Point/ Director of
Internal Auditing
Nature, Lands and Conservation Department
The General Corporation for Environment
Protection (GCEP)

Mr. Abdel-Majid Khabour
CST Vice-President for the Asian
Region/Environmental Researcher
Water and Environment, Ministry of
Planning

KAZAKHSTAN

Mr. Kairat Aitekenov
UNCCD National Focal Point/Director
Environmental Policy
Environmental Policy Department
Ministry of Natural Resources and
Environmental Protection

KUWAIT

Mrs. Ebtisam Ali Al-Obaid
Director
Soil and Arid Lands Department
Environment Public Authority

KYRGYZSTAN

Mr. Kubanychbek Kulov
Director
Irrigation Institute
Ministry of Agriculture and Water
Resources

LAO PDR

Mr. Soukata Vichit
Director-General
Department of Environment
Science Technology and Environment
Agency

LEBANON

Mr. Fady Asmar
National Focal Point
Ministry of Agriculture

Ms. Abir Abul-Khoudoud
Agricultural Engineer - Management Team
of Desertification Project
Ministry of Agriculture

MONGOLIA

Ms. Namsrai Sarantuya
UNCCD National Focal Point
Strategic Planning Department, Ministry of
Nature and Environment

MYANMAR

Mr. U Thiri Tin
Deputy Director
Dry Zone Greening Department
Ministry of Forestry

NEPAL

Mr. Batu Krishna Uprety
Ecologist
Ministry of Population and Environment

NETHERLANDS

Mr. Jos Lubbers
Senior Policy Advisor, Desertification
Environment and Development Department
Forests and Biodiversity Division

PAKISTAN

Mr. Kalimullah Shirazi
Deputy Secretary (Land and Water)
Ministry of Environment, Local
Government and Rural Development
Ministry of Foreign Affairs

PALAU

Mr. Ethan Daniels
National Science Coordinator
Office of the President, Office of
Environmental Response and Coordination
(OERC)

QATAR

Mr. Ali Hashim Al-Yuosef
Head of Soil Section
Department of Agricultural and Water
Research, Ministry of Municipal Affairs and
Agriculture

REPUBLIC OF KOREA

Dr. Ho Joong Youn
Research Forester
Forest Environment
Korea Forest Research Institute

SAUDI ARABIA

Dr. Ali Saad Altokhais
Deputy Minister for Water Affairs
Ministry of Agriculture and Water

Mr. Helal Alharty
Environmental Geologist
Water Department, Ministry of Agriculture
and Water

Mr. Abdulaziz AlHawaish
Director of Environment Section
Range and Forest Department, Ministry of
Agriculture and Water

SRI LANKA

Mr. Kusumadasa Mahanama Indiketiya
Hewage
Director
Natural Resources Management
Ministry of Environment and Natural
Resources

SYRIAN ARAB REPUBLIC

Mr. Khaled Al-Shara'a
UNCCD Focal Point
General Commission for Environmental
Affairs (GCEA)
Ministry for State Environmental Affairs

Mr. Jamal Jamaledin
TPN 4 Task Manager
Network for Water Resources Management
in Agriculture in Asian Countries
Ministry of Irrigation

Mr. Naim M. Kaddah
Chairman of the Environmental Protection
and Sand Development

Ms. Rama Aziz
Agricultural Engineering Associate
Horticulture Department, Ministry of High
Education

Mr. Mahmoud Al-Hodi
Damascus Farmers Union

Mr. Koussay Aldahhak
International Organizations and Conferences
Department, Ministry of Foreign Affairs

Dr. Maamoun Malakani
Technical Affairs Department, Ministry of
Irrigation

Mr. Akram Khalil
Agriculture Engineer
Syndicator of Syrian Agriculture Engineers

Mr. Atef Abdulal
Ministry of Agriculture

TAJIKISTAN

H.E. Mr. Davlatsho Gulmakhmadov
Minister
State Committee for Land Resources and
Land Management

THAILAND

Mr. Sopon Chomchan
Land Use Planning Specialist/UNCCD
National Focal Point
Land Development Department, Ministry of
Agriculture and Cooperative

Mr. Worapong Waramit
Soil Surveyor
Land Development Department, Ministry of
Agriculture and Cooperative

TURKMENISTAN

Mr. Muhamet Durikov
National Coordinator of the UNCCD
National Institute of Deserts, Flora and
Fauna
Ministry of Nature Protection of
Turkmenistan

UNITED ARAB EMIRATES

Dr. Salem Al-Dhaheri
Director-General
Federal Environment Agency

Mr. Hamad Saif Al Mazroui
Director
Agricultural Services
Federal Environment Agency

Mr. Mahboub Hassan Saleh
Environmental Researcher
Federal Environment Agency

UZBEKISTAN

Mr. Anatoly Ovchinnikov
Chief/National Focal Point UNCCD
International Department of Glavgidromet
Main Administration of Hydrometeorology

VIET NAM

Ms. Pham Minh Thoa
Forestry Official
International Cooperation
Planning Division
Department for Forestry Development

YEMEN

Mr. Ahmed Hussein Abobakr Al-Attas
Director General
Directorate of Forestry and Desertification
Control
Ministry of Agriculture and Irrigation

**ORGANIZATION HAVING RECEIVED A STANDING INVITATION TO
PARTICIPATE AS OBSERVER IN THE SESSION AND THE WORK OF THE
GENERAL ASSEMBLY AND MAINTAINING PERMANENT OBSERVER MISSION
AT HEADQUARTERS**

PALESTINE

Mr. Asem Khalifa
Sanitary Engineer
Palestine Liberation Organization
Representation in Syrian Arab Republic

**UNITED NATIONS SECRETARIAT OFFICES,
SPECIALIZED AGENCIES AND RELATED ORGANIZATIONS**

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION**

Prof. Hassan Abdel Nour
Senior Forestry Officer
Regional Office for Near East

**UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME**

Mr. Taoufik Ben Amara
Resident Representative in Syrian Arab
Republic

Mr. Elie Kodsi
Regional Programme Manager
Drylands Development Centre - Arab States,
Lebanon

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME**

Mr. Abdu Al Assiri
Programme Officer and Coordinator for SRAP
in West Asia
Regional Office for West Asia (ROWA)

Ms. Gemma Shepherd
Associate Programme Officer
Division of Environmental Policy
Development and Law

WORLD FOOD PROGRAMME

Mr. Mohamed El-Kouhene
Country Director, Syrian Arab Republic

Mr. Bashar Akkad
Programme Assistant, Syrian Arab Republic

Ms. Nadia Yafai
Staff Assistant, Syrian Arab Republic

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

ARAB CENTER FOR THE STUDIES OF ARID ZONES AND DRY LANDS

Mr. Hassan Habib
Director of Monitoring and Combating
Desertification Project

Prof. Gilani Abdelgawad
Director of Soil and Water Use Division

ARAB ORGANIZATION FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Dr. El Mustafa Darfaoui
Head
Range, Forest and Environment Section

INTERNATIONAL CENTER FOR AGRICULTURAL RESEARCH IN THE DRY AREAS

Dr. Theib Oweis
Water Management/Supplemental Irrigation
Specialist

NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

China

China National Sand Control and Desert
Industry Society, State Forestry
Administration

Dr. Guosheng Wang

Indonesia

Indonesian Institute of Sciences (LIPI),
Research Center for Biology, Treub
Laboratory

Mr. Beth Paul Naiola

Islamic Republic of Iran

Centre for Sustainable Development
(CENESTA)

Ms. Khadija-Catherine Razavi

Pakistan

Society for Conservation and Protection of
Environment (SCOPE)

Mr. Tanveer Arif

Sungi Development Foundation

Mr. Shahid Zia

Uzbekistan

International Central Asian Biodiversity
Institute (BIOSTAN)

Mr. Oleg Tsaruk
